

Avis du Comité économique et social européen sur la «Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux rétroviseurs des tracteurs agricoles ou forestiers à roues» (version codifiée)

COM(2007) 236 final — 2007/0081 (COD)

(2007/C 256/06)

Le 29 mai 2007, le Conseil de l'Union européenne a décidé, conformément à l'article 95 du traité instituant la Communauté européenne, de consulter le Comité économique et social européen sur la proposition susmentionnée.

Ayant estimé que le contenu de la proposition est entièrement satisfaisant et n'appelle aucun commentaire de sa part, le Comité, lors de sa 437^e session plénière des 11 et 12 juillet 2007 (séance du 11 juillet), a décidé par 145 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions de rendre un avis favorable au texte proposé.

Bruxelles, le 11 juillet 2007.

Le Président
du Comité économique et social européen
Dimitris DIMITRIADIS

Avis du Comité économique et social européen sur «La définition d'une politique énergétique pour l'Europe (stratégie de Lisbonne)»

(2007/C 256/07)

Le 14 septembre 2006, le Comité économique et social européen a fait savoir son intention — confirmée le 26 octobre 2006 — d'élaborer, conformément à l'article 31 de son règlement intérieur, un rapport d'information sur «La définition d'une politique énergétique pour l'Europe».

Au cours de la session plénière des 14 et 15 mars 2007, il a été décidé de transformer le rapport d'information en avis d'initiative (article 29, paragraphe 2 du règlement intérieur).

La section spécialisée «Transports, énergie, infrastructures, société de l'information», chargée de préparer les travaux du Comité en la matière, a adopté son avis le 19 juin 2007 (rapporteuse: **M^{me} SIRKEINEN**).

Lors de sa 437^e session plénière des 11 et 12 juillet 2007 (séance du 12 juillet 2007), le Comité économique et social européen a adopté l'avis suivant par 126 voix pour et 4 abstentions.

1. Recommandations

1.1 L'énergie est devenue une question politique centrale fortement liée à la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

— L'énergie conditionne une part grandissante de l'économie européenne. Pour répondre aux défis de politique énergétique qui se posent en matière de changement climatique, de sécurité d'approvisionnement et de compétitivité, l'UE doit devenir une économie énergétique à haut rendement et à faible émission de CO₂.

— Pour cela il convient d'avoir une approche globale et de réfléchir au niveau de l'Union à une maîtrise de la demande européenne d'énergie, et à la sécurisation des approvisionnements, à travers le recours à des sources diversifiées, l'accès aux réseaux, la capacité à s'exprimer d'une seule voix dans

les relations extérieures en matière d'énergie, ainsi que d'autres mesures potentielles.

— Certaines conditions doivent être remplies et certaines mesures spécifiques doivent être prises à l'échelon de l'UE, des États membres et des collectivités régionales et locales, afin de permettre l'émergence d'innovations qui rendront possible une telle évolution, et de favoriser leur implantation sur le marché.

1.2 La création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité se trouve au cœur de la stratégie de Lisbonne. Lorsque les conditions de marché changent, le secteur énergétique perd certains emplois. Dans le même temps, de nouvelles solutions énergétiques peuvent être de puissants moteurs de création d'emplois de haute qualité. L'éducation et la formation jouent dans ce cas un rôle clé.